



INSCRIPTION SCOLAIRE JUILLET ET AOUT 2021 :

AU POLE EDUCATION (02.97.57.79.37 enfance-jeunesse@brech.fr)

Enfants concernés

- Les enfants n'ayant jamais été scolarisés.
- Les enfants venant d'une autre commune et qui feront leur première rentrée scolaire à Brech
- Les élèves changeant d'école à Brech qu'ils aient déjà été scolarisés dans une autre école publique ou privée de la ville.

Inscription d'un enfant de moins de 3 ans

- Seuls peuvent être inscrits pour la rentrée scolaire les enfants ayant 2 ans accomplis à la date de la rentrée.
- L'admission, quant à elle, n'est possible et effective qu'en fonction de la capacité d'accueil de l'école choisie.
- Les enfants de 3 ans et plus y sont accueillis prioritairement.
Depuis la rentrée 2019, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants à partir de 3 ans.

L'inscription administrative

- Est assurée au pôle éducation
- Télécharger et compléter le formulaire disponible sur le site www.Brech.fr
- Si vous avez besoin des services périscolaires de la mairie (restauration scolaire et accueil périscolaire) téléchargez et complétez la fiche de renseignement unique
- Constituez votre dossier dûment rempli accompagné des pièces justificatives,
- Prenez RDV avec le pôle éducation au 02.97.57.79.37 (**Service fermé du 9 au 13/08**)

Document à fournir

- Formulaire d'inscription
- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Un justificatif de domicile
- Si votre enfant est déjà scolarisé, un certificat de radiation de l'ancienne école
- La copie du carnet de santé (ou une attestation médicale)
- Une copie du jugement le cas échéant
- Une attestation CAF sur laquelle figure le quotient familial
- Un RIB
- Fiche de renseignement unique (Inscription services périscolaires)

L'admission et l'inscription pédagogique

- La visite de l'école est assurée par la Directrice, le Directeur, de l'école sur RDV (ci-dessous)
- Une attestation d'inscription vous sera remise

Les permanences des écoles

- **Pour l'école de Kerstran :** RDV **les 30 et 31/08 de 9h à 12h**
✉ ec.0560234a@ac-rennes.fr ☎ 02.97.24.03.17 06.85.46.71.08
- **Pour l'école du Pont Douar :** RDV **les 23, 24, 26, 27/08 de 9h à 12h et les 30 et 31/08 de 9h à 17h**
✉ ec.0560234a@ac-rennes.fr ☎ 02.97.57.62.77 07.89.52.49.02